

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

SORTIR DU CHÔMAGE, REPRENDRE UN EMPLOI

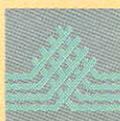
Dans l'ensemble des demandeurs d'emploi qui sont sortis des listes de l'ANPE en février 1997, un peu plus de la moitié ont quitté le chômage pour un emploi. Cependant, moins de la moitié des sortants pour reprise d'emploi en ont effectué la déclaration. Il apparaît que les sorties vers l'emploi sont nettement plus nombreuses que ce que mesurent les statistiques administratives.

Parmi les sortants, les hommes de plus de 25 ans et les chômeurs indemnisés trouvent plus fréquemment un emploi que les jeunes et les chômeurs de longue durée. Pour les personnes en emploi avant leur passage par le chômage, la "qualité" de l'emploi retrouvé est en moyenne moins bonne en termes de stabilité et de salaire. Quant aux personnes qui ne déclarent pas leur reprise d'emploi, elles sont encore plus éloignées de l'emploi stable.

En 1997, plus de 4 millions de mouvements de sortie des listes des demandeurs d'emploi ont été enregistrés par l'ANPE. Ces sorties concernent les demandeurs d'emploi de catégorie 1 et 6, c'est-à-dire les personnes à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée. Pour autant, et bien que le principal motif de sortie soit la "reprise d'emploi" (1), tous ne quittent pas le chômage pour prendre un emploi. Ce sont notamment des personnes qui deviennent stagiaires, reprennent leurs études, interrompent leur recherche en raison de congés maladie ou maternité, ou qui peuvent bénéficier d'une pension de retraite.

Les hommes qui sortent du chômage retrouvent bien plus fréquemment un emploi que les femmes.

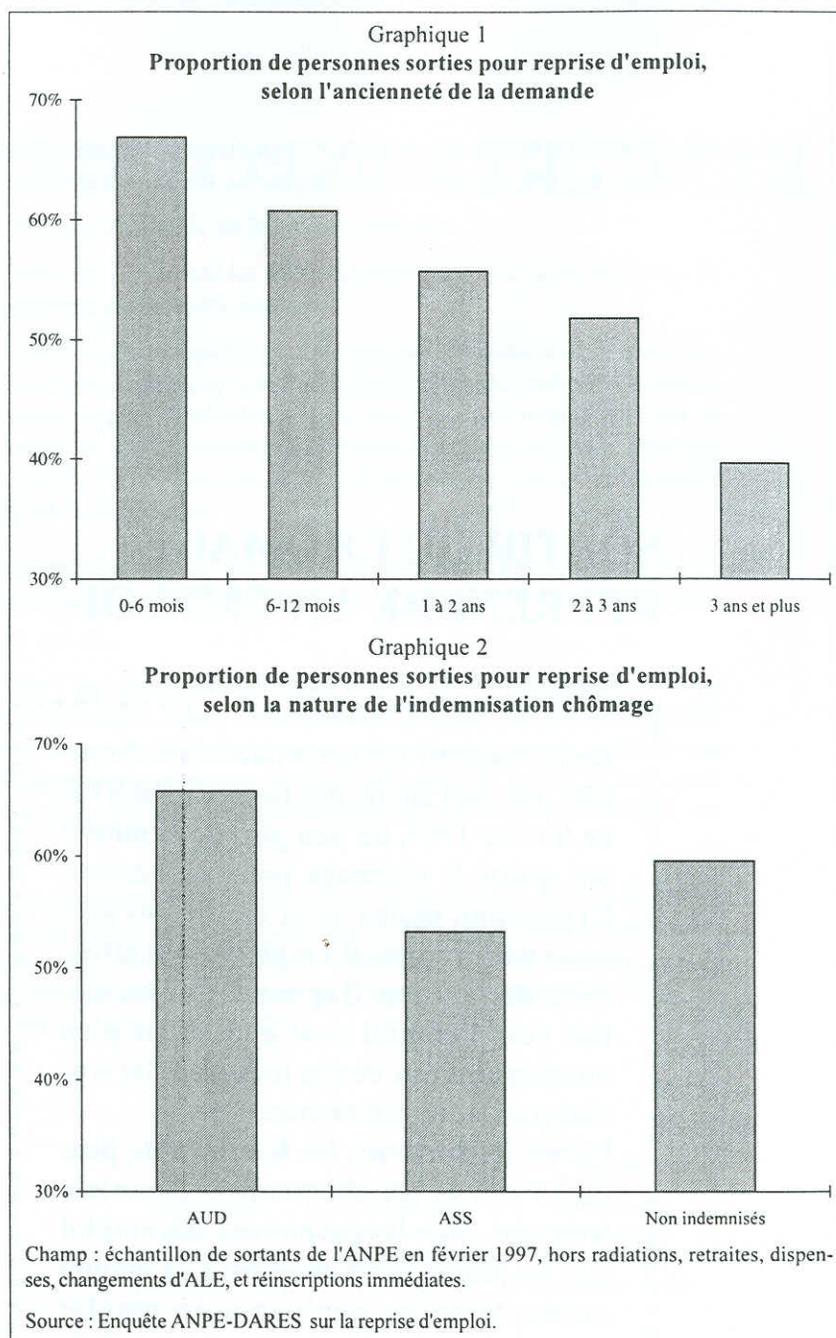
(1) - Catégorie statistique qui désigne aussi bien une embauche sur un premier poste de travail (cas des "primo-demandeurs" d'emploi) que le fait de retrouver un emploi après avoir connu d'autres expériences professionnelles.



Ainsi, parmi un échantillon de sortants interrogés en février 1997 (cf. encadré), 68 % des hommes ont déclaré avoir repris un emploi, contre 55 % des femmes. L'âge joue également un rôle discriminant, puisque si 52 % des jeunes sortants de 15 à 24 ans ont (re)pris un emploi, 65 % des personnes de 25 à 49 ans sont dans ce cas (et même 68 % des 25-34 ans). Il faut dire que les jeunes sortent aussi plus souvent pour se former, en particulier dans le cadre d'un stage. Les chômeurs qui reprennent un emploi paraissent en moyenne un peu plus diplômés que ceux qui sortent pour d'autres motifs ; toutefois, les disparités sont moins marquées qu'entre demandeurs d'âge ou de sexe différent. Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas là de comparer des probabilités de sortie du chômage, mais des probabilités conditionnelles de reprise d'emploi " sachant que " l'on est sortant.

Pour les chômeurs de longue durée, un éloignement du marché du travail défavorable à la reprise d'emploi

La proportion de retours à l'emploi parmi les sortants décroît sensiblement avec la durée de chômage (graphique 1). Elle varie quasiment du simple au double entre les chômeurs de très longue durée (plus de trois ans d'inscription) et ceux dont la durée de chômage est inférieure à six mois. De plus, les personnes qui occupaient déjà un emploi juste avant de s'inscrire à l'ANPE sortent bien plus fréquemment que les autres en trouvant un nouvel emploi. Celles-ci s'étaient pour la plupart inscrites lors de l'achèvement de leur contrat de travail, ou bien suite à un licenciement économique. Ce constat recoupe le fait que les personnes qui cherchent une première embauche sont plus souvent des jeunes, dont on a dit qu'ils sortaient moins fréquemment vers un emploi.



La fréquence des reprises d'emploi en cas de sortie varie également en fonction de la composition du foyer du demandeur d'emploi. Ceux qui ont un conjoint se retrouvent un peu plus dans l'emploi. Le fait d'avoir des enfants, si l'on est une femme, est plutôt associé à la situation inverse : la sortie se fait alors plus souvent vers l'inactivité. Dans les foyers comptant plus d'un individu, et où les autres personnes n'exercent pas d'activité professionnelle, on sort plus souvent du chômage pour reprendre un emploi.

Les personnes indemnisées par le régime d'assurance chômage (percevant l'allocation unique dégressive) sortent plus souvent vers l'emploi. A contrario, les allocataires de l'ASS (allocation de solidarité spécifique relevant du régime de solidarité versée aux personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance) sortent moins fréquemment vers l'emploi que les non indemnisés (graphique 2).

Ainsi, la proximité de l'emploi, définie ici comme le fait d'avoir eu une activité professionnelle dans un

passé récent, apparaît logiquement comme un facteur favorable au retour à l'emploi. Plus précisément, si l'on interroge les individus sur leur trajectoire personnelle (tout au moins sur la perception qu'ils en ont), il apparaît que les personnes qui disent " avoir travaillé régulièrement, puis connu une alternance chômage-travail ", de même que celles qui n'ont connu " que des alternances travail-chômage " depuis leur entrée dans la vie active sont proportionnellement plus représentées parmi les repreneurs d'emploi que parmi les autres sortants. Un tel constat rejoint le fait que les personnes dont l'ancienneté dans le précédent emploi est la plus faible (moins de six mois) sont aussi celles chez qui la proportion de reprises d'emploi est la plus élevée.

La propension à reprendre un emploi en cas de sortie serait ainsi favorisée par le fait que l'on est accoutumé à des allers et retours entre l'emploi et le chômage, et vraisemblablement par le fait que l'on accepte, en conséquence, des emplois moins stables, arbitrants en faveur de la rapidité du retour à l'emploi au détriment de la pérennité.

Près de 40 % des emplois trouvés durent moins de six mois

Les emplois que retrouvent les sortants de l'ANPE de février 1997

sont en majorité des contrats à durée déterminée ou des missions d'intérim, le total de ces deux types de contrats atteignant 57 %, les CDI représentant un peu plus d'un tiers des emplois repris (tableau 1). Plus d'un cinquième des emplois est à temps partiel. Les emplois trouvés en CDD et intérim font l'objet pour les deux tiers d'entre eux de contrats d'une durée inférieure à 6 mois.

L'enquête compare également la nature des emplois occupés de part et d'autre de la période de chômage dans le cas spécifique des personnes qui avaient déjà travaillé par le passé. Il apparaît que la proportion de contrats à durée indéterminée, mesurée à l'entrée au chômage, diminue sensiblement au moment du retour à l'emploi. Ce " déficit " de CDI à la sortie du chômage trouve son corollaire dans l'accroissement de la proportion de CDD, d'emplois intérimaires, et aussi de personnes qui se mettent à leur compte. La part des emplois à temps plein se réduit également quelque peu au moment où l'on sort de l'ANPE. Cela étant, le temps partiel concerne beaucoup plus les sortants à la recherche d'un premier emploi, puisque 30 % d'entre eux signent ce type de contrat.

Dans le cas des personnes qui avaient un emploi juste avant de

s'inscrire à l'ANPE, l'enquête met en lumière, sur la base de la déclaration des intéressés, une réduction du salaire mensuel de 11 % entre l'ancien et le nouvel emploi, pour un temps de travail équivalent. Bien que ce résultat n'ait qu'une valeur indicative, il est cohérent avec l'hypothèse que les personnes qui passent par le chômage subissent une décote salariale, que l'on peut mettre ici en relation avec la moindre qualité relative des nouveaux emplois.

Même si les entrées au chômage sont d'emblée le fait d'une population relativement instable dans l'emploi, puisque les CDD et emplois intérimaires étaient déjà majoritaires à l'entrée, le passage par le chômage se traduit aussi par l'acceptation d'emplois en moyenne moins stables et moins rémunérés. Cependant, 70 % de l'ensemble des sortants pour reprise d'emploi considèrent que leur nouvel emploi " correspond à celui recherché ".

Par ailleurs, 22 % de ceux qui ont retrouvé un emploi déclarent avoir effectué des " petits boulots " avant l'embauche qui a coïncidé avec la fin de la demande d'emploi. Un peu moins de la moitié d'entre eux estiment que leur nouvel emploi a un " lien " avec ces petits boulots.

Tableau 1
Structure des emplois quittés et repris selon le type de contrat de travail

En pourcentage

Contrat de travail	Emplois quittés par les personnes qui avaient un emploi juste avant leur inscription	Emplois repris par les personnes qui avaient un emploi juste avant leur inscription	Ensemble des emplois repris
CDI	42,9	35,6	35,3
CDD	45,4	48,1	49,0
Intérim	6,4	8,0	8,1
A son compte	2,5	5,3	4,5
Autres	2,8	3,0	3,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Temps plein	84,8	81,7	78,7
Temps partiel	15,2	18,3	21,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Champ : demandeurs d'emploi du champ de l'enquête, ayant déclaré être sortis pour reprendre un emploi.

Source : Enquête ANPE - DARES sur la reprise d'emploi.

La mesure administrative des motifs de sortie conduit à sous-estimer les reprises d'emploi

Les statistiques mensuelles du marché du travail attestent d'une forte représentation, dans les flux de sortie de l'ANPE, des "absents au contrôle". Les "absents au contrôle" sont des demandeurs d'emploi dont on n'a pas reçu le formulaire d'actualisation de la situation mensuelle (carte DSM). De fait, on ignore donc leur véritable motif de sortie. En février 1997, les absents au contrôle regroupaient près de 30 % des sortants, ce qui en faisait le deuxième motif de sortie derrière les reprises d'emploi, à 33 % (cf. encadré). Sachant que l'écart entre les deux principaux motifs enregistrés a d'ailleurs eu tendance à se resserrer à partir de 1997, le poids croissant des absents au contrôle est ainsi source d'incertitude quant aux véritables raisons qui font que les demandeurs d'emploi mettent fin à leur inscription.

L'enquête permet de vérifier la "fiabilité" des motifs de sortie renseignés dans les statistiques du marché du travail. En particulier, la plupart des personnes ayant déclaré administrativement être sorties pour reprise d'emploi confirment, au moment de l'enquête, leur retour à l'emploi. Ce motif de sortie, lorsqu'il est effectivement renseigné par le biais du formulaire d'actualisation, peut donc être considéré comme très fiable.

L'interrogation d'un échantillon de sortants (2) permet par ailleurs de percevoir le destin des personnes classées par défaut sous la rubrique des "absences au contrôle". Parmi les personnes interrogées, près de 60 % des sortants pour absence au contrôle de février 1997 auraient en fait retrouvé un

(2) - Les "absents au contrôle" du fait par exemple d'un oubli ou d'un retard de déclaration de situation mensuelle, qui se sont réinscrits dès le mois suivant, ont été exclus du champ de l'enquête.

Tableau 2
Proportion des sortants interrogés ayant déclaré avoir repris un emploi, selon le motif de sortie enregistré dans les statistiques du marché du travail

En pourcentage

Motif de sortie retenu dans les statistiques du marché du travail (formulaire DSM)	Motif de sortie déclaré à l'enquête		
	Reprise d'emploi	Autre motif de sortie	Ensemble
Reprise d'emploi	94,7	5,3	100,0
Stage	9,0	91,0	100,0
Service National	2,0	98,0	100,0
Arrêt maladie	4,4	95,6	100,0
Autres arrêts de recherche	40,3	59,7	100,0
Absence au contrôle	59,4	40,6	100,0
Autres motifs	62,8	37,2	100,0
Total	62,6	37,4	100,0

Lecture : 94,7 % des personnes sorties sous le motif "reprise d'emploi" selon le formulaire DSM, déclarent dans l'enquête avoir interrompu leur demande d'emploi pour reprendre un emploi.

Champ : échantillon de sortants de l'ANPE en février 1997, hors radiations, retraites, dispenses, changements d'ALE, et réinscriptions immédiates.

Source : Enquête ANPE-DARES sur la reprise d'emploi.

emploi. Les autres absents au contrôle retenus dans le champ de l'enquête se répartissent pour l'essentiel entre les personnes invoquant des problèmes pratiques d'actualisation de leur demande d'emploi (pour 17 % d'entre eux, dont 11 % qui disent avoir oublié de renvoyer le formulaire d'actualisation), un arrêt de recherche d'emploi pour 5,3 %, ou une entrée en stage (5,7 %).

9 % des demandeurs d'emploi sortis pour effectuer un stage déclarent, lors de l'enquête, une reprise d'emploi. Il est vraisemblable qu'une partie de ces derniers sont des bénéficiaires de contrats en alternance. En effet, ces derniers se situent au confluent de l'emploi et de la formation, d'où une ambiguïté possible au moment de renvoyer le formulaire d'actualisation.

Les personnes qui ont été enregistrées administrativement au moment de leur sortie dans la catégorie "autres motifs" ont en réalité repris un emploi dans près des deux tiers des cas. Toutefois, leur poids relatif dans le total des personnes déclarant une reprise d'emploi par voie d'enquête est plus faible que celui des "absents au contrôle".

Au total, parmi les personnes ayant déclaré dans l'enquête avoir quitté les listes des demandeurs

d'emploi pour reprise d'emploi, à peine plus de la moitié avaient effectivement déclaré ce motif lors de leur sortie.

La répartition des sortants de l'ANPE retenus dans le champ de l'enquête, telle qu'elle ressort des réponses, est donc singulièrement différente de celle qui apparaît dans le fichier des demandeurs d'emploi (graphique 3). L'enseignement le plus visible réside dans le redéploiement des absents au contrôle (ce motif étant en théorie sans objet dans l'enquête) vers les reprises d'emploi et, dans une moindre mesure, les stages et formations. On assiste aussi à des transferts réciproques entre motifs, qui se compensent en partie : ainsi, seuls 10 % des "autres motifs" sont communs aux deux sources (graphique 3).

La ventilation des sortants de février 1997, issue de l'enquête, permet d'estimer à 55 % la part des reprises d'emploi au sein du champ complet des sortants enregistrés par la statistique du marché du travail (cf. encadré). Cette proportion représente environ 180 000 personnes. Ce résultat doit être conçu comme un ordre de grandeur, dont la construction ne saurait être transposée aux autres mois de l'année, la répartition des motifs de sorties dans les statistiques étant en effet

affectée d'une forte saisonnalité.

En particulier, si les reprises d'emploi déclarées restent globalement un peu plus nombreuses sur l'année que les absences au contrôle, ces dernières sont fortement dominantes en juillet-août et, dans une moindre mesure, en novembre-décembre (graphique 4). On ne saurait donc, à partir d'un seul point, "reconstruire" une série de reprises d'emploi à des fins d'analyse conjoncturelle.

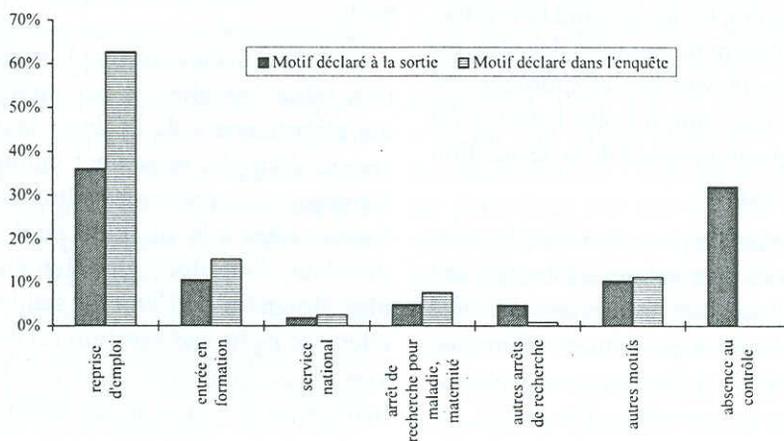
Les " non déclarants " de la reprise d'emploi sont plus éloignés de l'emploi stable

45,5 % des personnes affirmant aux enquêteurs avoir quitté la liste des demandeurs d'emploi en raison d'une reprise d'emploi ne l'ont pas déclaré. Les deux tiers d'entre eux étaient " absents au contrôle ".

La population des chômeurs qui retrouvent un emploi et ne le déclarent pas au moment de leur sortie est un peu plus masculine que celle des " déclarants ". Leur niveau de diplôme est en moyenne légèrement inférieur. La propension à déclarer une reprise d'emploi se réduit à mesure qu'augmente la durée de chômage ; si les chômeurs de moins de six mois d'ancienneté déclarent en grande majorité leur reprise d'emploi, les chômeurs de longue durée (plus d'un an d'inscription) qui déclarent leur retour à l'emploi sont minoritaires. Ceux qui s'étaient inscrits pour la première fois à l'ANPE (parmi lesquels les " primo-demandeurs " d'emploi qui font leur première entrée sur le marché du travail et qui n'ont jamais travaillé) ont davantage tendance à s'abstenir de déclaration.

Les " non déclarants " sont aussi relativement plus nombreux à avoir effectué des petits boulots avant l'embauche ayant occasionné l'interruption de la demande d'emploi.

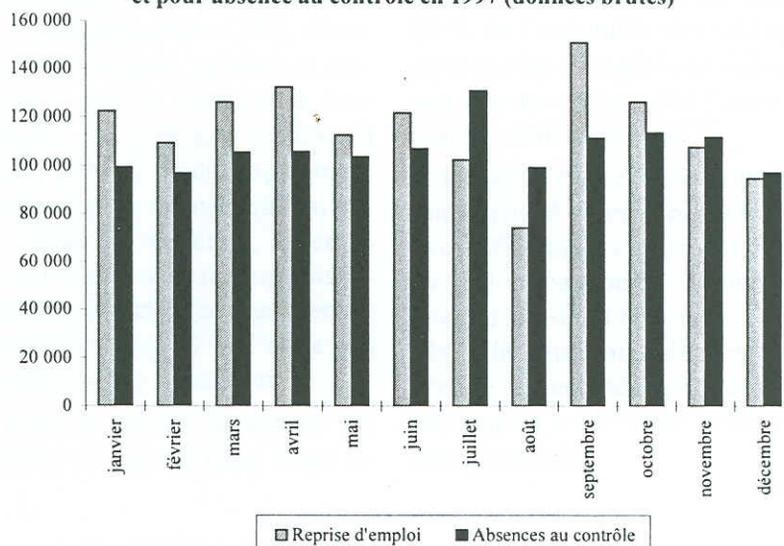
Graphique 3
Comparaison de la répartition des principaux motifs de sortie selon la source



Champ : sortants ayant déclaré un motif de sortie retenu dans l'enquête ; la somme de ces motifs égale 100 %.

Source : Enquête ANPE-DARES sur la reprise d'emploi.

Graphique 4
Les sorties mensuelles pour reprise d'emploi et pour absence au contrôle en 1997 (données brutes)



Source : ANPE, MES-DARES.

Les emplois repris par les " non déclarants " sont plus fréquemment à temps partiel (dans 25 % des cas, contre 18 % pour l'ensemble des sortants) et de très courte durée (contrat inférieur ou égal à un mois), et un peu plus souvent des emplois intérimaires. Les "non déclarants" sont ainsi, en moyenne, plus concernés par les emplois instables et à horaires réduits. Moins intégrés au " noyau dur " de la population active, ils se situent dans le continuum entre le chômage et l'emploi

" normal " sans accéder à ce dernier. La reprise d'emploi est ainsi probablement moins souvent perçue comme un événement méritant d'être déclaré, ou bien cet emploi ne correspond pas en fait à l'attente de l'intéressé.

Les " déclarants " qui reprennent un emploi étaient bien plus souvent bénéficiaires d'une allocation chômage que ceux qui ne l'ont pas déclaré (62 %, contre 48 % des cas). Cette observation est cohérente

avec les autres résultats : en effet, à l'instar des personnes qui alternent chômage et courtes périodes d'emploi, les jeunes sont moins fréquemment indemnisés. De plus, on peut supposer que les chômeurs indemnisés sont les plus habitués au rituel administratif de la déclaration de situation.

Enfin, les personnes qui n'ont pas déclaré leur retour à l'emploi ont plus rarement que les autres trouvé leur emploi par l'intermédiaire de l'ANPE, et plus souvent par relations personnelles. On relève, en

outre, qu'une forte majorité de personnes qui se mettent à leur compte ne déclarent pas de reprise d'emploi.

Ces résultats accréditent l'intuition selon laquelle les personnes qui s'abstiennent de déclarer leur reprise d'emploi se sentent moins soumises aux contraintes administratives liées à la situation de demandeur d'emploi ; globalement plus éloignées de l'emploi stable, elles occupent une position relativement périphérique vis-à-vis du marché du travail et de ses institu-

tions. Leur relative " distance " à l'égard du service public de l'emploi (sans qu'il soit possible de dire si elle est plutôt le fruit de la déception ou de la méconnaissance de ses possibilités) les conduit à s'acquiescer moins volontiers des " obligations " administratives.

*Patrick POMMIER (DARES),
Nicolas PROKOVAS (ANPE).*

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

L'ENQUÊTE SUR LA REPRISE D'EMPLOI

Près de 1,5 million de sorties pour reprise d'emploi sont déclarées à l'ANPE tous les ans. Cependant, ce domaine reste assez mal connu des services de l'emploi : d'un côté, certaines reprises d'emploi n'étant pas comptabilisées en tant que telles, leur volume réel est plus important que ce que mesure l'appareil statistique ; de l'autre, les informations concernant la nature des emplois retrouvés par les demandeurs restent fragmentaires.

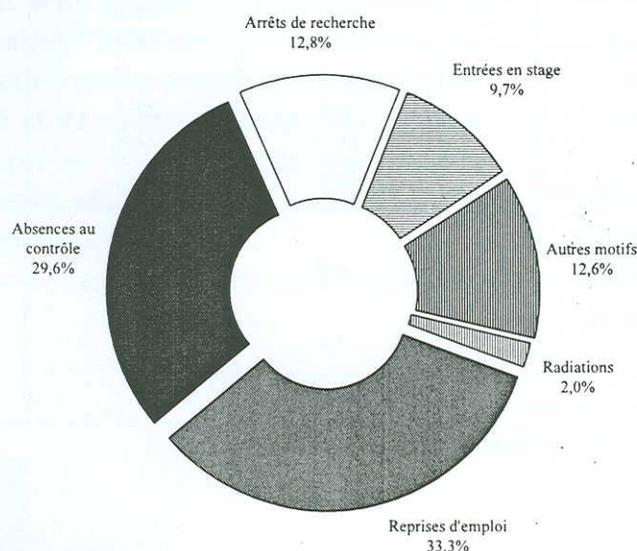
D'où la nécessité de réaliser une enquête spécifique, ayant notamment pour objectifs de :

- permettre la connaissance précise des motifs de sortie des demandeurs d'emploi ;
- expertiser la fiabilité des statistiques de sortie et, plus particulièrement, des motifs " absence au contrôle ", " autres arrêts " et " autres cas " ;
- vérifier dans quelle mesure ces motifs incluent des reprises d'emploi ;
- établir une comparaison entre les motifs " déclarés " et " réels " ;
- fournir une estimation fiable de la part des reprises d'emploi dans l'ensemble des sorties ;
- permettre la connaissance des caractéristiques des individus qui retrouvent un emploi et ne le déclarent pas lors de leur sortie ;
- mieux connaître le profil des demandeurs sortant pour reprise d'emploi, ainsi que les caractéristiques des emplois retrouvés, afin de savoir qui recrute qui et pour quel type d'emploi ;
- informer sur les décalages éventuels entre l'emploi recherché et celui effectivement retrouvé.

A la demande de l'ANPE et de la DARES, une enquête nationale a été menée par Tonalités (groupe BVA) en mai-juin 1997, auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 demandeurs d'emploi sortis des fichiers de l'ANPE en février 1997. Ce choix s'explique par le fait que le mois de février n'est pas soumis à d'importantes variations saisonnières ; de surcroît, la structure des sorties de février 1997 était parfaitement comparable à celle du flux des sorties de l'année 1996.

La sélection de l'échantillon a été effectuée selon la méthode des quotas (sexe, âge, ancienneté d'inscription, motif de sortie, région), à partir d'un fichier témoin de 14 526 demandeurs d'emploi, fourni par l'UNEDIC après application d'un pas de tirage aléatoire sur l'ensemble des sortants de février 1997. Conformément à la procédure recommandée par la CNIL, seuls les demandeurs consentant à être interviewés ont été retenus pour la constitution de l'échantillon ; ils ont été interrogés par téléphone, à leur domicile.

Graphique 5
Répartition des motifs de sortie en février 1997
selon les statistiques du marché du travail



Source : ANPE, MES-DARES.

Encadré (suite et fin)

La représentativité de l'échantillon a été recherchée aussi bien au niveau des caractéristiques des demandeurs qu'au niveau de la structure des sorties. L'échantillon a été pondéré en deux étapes :

- interrogation de 1 977 individus représentatifs du fichier des sortants ;
- interrogation de 1 023 individus surreprésentant les sortants pour reprise d'emploi, les jeunes et les CLD (afin de disposer d'effectifs en nombre suffisant).

L'échantillon a été tiré sur l'ensemble des demandes sorties, tous motifs confondus ; néanmoins, quatre motifs de sortie en ont été exclus (retraite, dispense de recherche d'emploi, radiation administrative, changement d'ALE), correspondant à 7,4 % des sorties. Pour ces trois premiers motifs, la sortie pour reprise d'emploi pouvait être exclue d'emblée ; quant aux changements d'ALE, ils impliquent la " perte " des individus par le fichier des demandeurs d'emploi. Le champ de l'enquête couvrait, par conséquent, près de 93 % des sorties.

Enfin, le questionnaire était structuré autour de quatre grands axes : les caractéristiques socio-démographiques du demandeur, son passé professionnel, l'emploi recherché et la nature de l'emploi retrouvé.

Environ un " absent au contrôle " sur six comptabilisés en février 1997 s'est réinscrit en mars 1997, estimant que sa sortie était involontaire. Ainsi, les demandeurs d'emploi sortis en février 1997 ayant évoqué des raisons de sortie telles que déplacement, vacances, déménagement, perte ou non réception de la carte DSM, problème d'acheminement par la Poste, oubli de renvoi de leur carte, méconnaissance de l'obligation de renvoyer la carte et immédiatement réinscrits en mars 1997, ont été exclus du champ de l'enquête.

L'estimation de la proportion de personnes embauchées parmi l'ensemble des sortants de février 1997 prend ainsi en compte l'écart de champ entre les statistiques de flux sur le marché du travail et la présente enquête. Les proportions de personnes déclarant à l'enquête une reprise d'emploi, pondérées par l'importance de chaque motif dans le total des sorties, permettent d'estimer à 55 % la part des sorties réellement motivées par la reprise d'un emploi.

En pourcentage

Motif de sortie	Répartition des motifs en février 1997 (Formulaire DSM)	Proportion de reprises d'emploi déclarées à l'enquête	Part estimée des reprises d'emploi dans le total des sorties
Champ de l'enquête			
Reprise d'emploi	33,3	94,7	31,5
Entrée en stage	9,7	9,0	0,9
Arrêt de recherche (hors retraite et dispense)	8,7	22,2	1,9
Autres motifs	11,3	53,8	6,1
Absent au contrôle non réinscrit	24,8	59,4	14,7
Hors champ de l'enquête			
Absent au contrôle réinscrit	4,8		
Retraite, dispense, radiation, changement d'ALE	7,4		
Ensemble	100,0		55,1

Source : Enquête ANPE-DARES sur la reprise d'emploi.